

En guise d'éditorial

Le paradoxe de l'anticolonialisme

Extraits du livre Le Procès de l'Europe, grandeur et misère de la culture européenne¹, du regretté professeur Jean-François Mattéi, que nous publions avec l'aimable autorisation de son épouse, Anne Mattéi et l'accord des Presses Universitaires de France (PUF).

La dénonciation actuelle du colonialisme, envisagée dans sa totalité, outre qu'elle reste limitée à sa forme européenne qui est historiquement la dernière, s'avère inopérante dans l'ordre historique comme dans l'ordre logique.

Dans l'ordre historique, en premier lieu, nous ne pouvons revenir en arrière pour modifier le passé selon notre volonté car le passé est définitivement révolu. En outre, il est absurde de se placer à la fois dans le passé, pour le juger du point de vue du présent, et dans le présent pour venir juger le point de vue du passé. Combien d'anticolonialistes d'aujourd'hui auraient été de fiers coloniaux comme Jules Ferry hier pour propager les valeurs de la laïcité et de la république ? Les partis de gauche du XX^e et du XXI^e siècle n'ont pas eu de mots assez durs pour flétrir, avec une colonisation qui est inscrite dans le passé, une culture qui reste vivante dans le présent. Ils oublient que ce sont leurs prédécesseurs du XIX^e siècle qui, contre les conservateurs hostiles à l'expansion coloniale comme Thiers, l'ont au contraire encouragée pour enseigner aux autres peuples les bienfaits de la civilisation. Il suffit de lire les textes de Victor Hugo. Contre le général Bugeaud qui était réticent devant la colonisation militaire de l'Algérie, le poète répondit : « Je crois que notre nouvelle conquête est chose heureuse et grande. C'est la civilisation qui marche sur la barbarie. C'est un peuple éclairé qui va trouver un peuple dans la nuit. Nous sommes les Grecs du monde, c'est à nous d'illuminer le monde »². Quoi qu'il en soit de ces

excès rhétoriques passés, qui poussent le poète à une surenchère d'universalité, nous ne sommes pas autorisés à juger, avec nos critères présents, les événements d'hier et d'avant-hier. Sans doute serons-nous également jugés, avec la même sévérité et la même injustice, par nos successeurs. Nous pouvons seulement, en nous détachant des crimes passés et des condamnations présentes, reconnaître, au sein du courant de l'histoire, à quels moments les Européens ont été fidèles ou infidèles aux principes constitutifs de leur culture. (...)

Dans l'ordre logique, en second lieu, la contradiction décisive du procès intenté à l'Europe pour juger de sa culpabilité tient à ce que cette culpabilité et ce procès sont instruits par cette même culture en justifiant, de façon paradoxale, ses valeurs universelles. De même que je ne peux renier, en français, l'usage de la langue française, puisque, au moment où je la renie, je l'utilise, je ne peux renier, en bon Européen comme disait Nietzsche, la culture européenne qui est la mienne sans faire appel à ses principes et à son argumentation logique. Je peux seulement soumettre à la critique, qu'elle soit justifiée ou non, certains éléments de cette culture que je conteste au nom de ses idées sans la mettre entièrement en cause et lui dénier toute légitimité. C'est pourtant ce que font les déconstructeurs du colonialisme et, derrière le colonialisme, de la culture, lorsqu'ils rejettent tout en bloc ou lorsqu'ils interdisent, pour les moins radicaux, que l'on invoque leurs effets positifs, non pas sur le moment, mais dans la suite des événements considérés³. Au fond, toutes ces critiques, c'était le cas avec Marx et avant lui avec les gnostiques, reviennent à mettre en jugement l'histoire, c'est-à-dire l'Europe puisqu'elle a apporté au monde le concept d'histoire, quand ce n'est pas mettre en jugement l'existence de l'homme. (...)

L'idéologie anticolonialiste passe son temps, non pas à dénoncer le colonialisme passé, mais à se complaire dans sa dénonciation présente. La bonne conscience de soi a d'autant plus besoin de censurer la mauvaise conscience de l'autre qu'elle n'existerait pas sans elle. Aussi a-t-on vu depuis quelques décennies les critiques occidentales les plus acerbes s'abattre sur un Occident devenu le bouc émissaire de l'histoire humaine. Il s'agit de se livrer à une souffrance abstraite à l'aide d'une rhétorique doloriste qui fait le bonheur de ceux qui n'ont pas été touchés par les malheurs qu'ils dénoncent. Comme l'a montré Pascal Bruckner, le sanglot de l'homme blanc est devenu la preuve de l'innocence de l'homme noir. Aussi passe-t-on sous silence les trafics d'esclaves organisés au cours des siècles par les Africains eux-mêmes au profit des Arabes et des Européens. On oublie, d'une part, que la traite négrière des Européens a été la dernière en date et qu'elle a duré moins longtemps que les traites des Arabes et des Turcs ; et, d'autre part, que ce sont les Européens, et non pas les autres peuples, qui ont mis fin à ce trafic et qui ont interdit, en imposant les droits de l'homme, l'esclavage dans le monde entier.

Après les condamnations morales de Vitoria, Las Casas, Montaigne, et de bien d'autres auteurs des XV^e et XVI^e siècles, les penseurs des Lumières développent leurs réflexions sur l'esclavage pour en montrer l'iniquité absolue. L'article de l'Encyclopédie rédigé par le chevalier de Jaucourt, « Traite des Nègres (Commerce d'Afrique) », commence par une condamnation sans appel : « Cet achat de Nègres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, et tous les droits de la nature humaine ». Jaucourt soutient dans ce texte décisif que si les rois africains ne sont pas propriétaires de leurs sujets et ne peuvent pas les vendre, les commer-

çants européens n'ont pas de leur côté le droit de les acheter et de s'en rendre maîtres. La colonisation est mise en cause à partir de l'esclavage. « Peut-il être légitime de dépouiller l'espèce humaine de ses droits les plus sacrés, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité, ou ses passions particulières ? Non... Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux ! ». Les philosophes ne seront pas les seuls à intervenir. Dès la fin du XVIII^e siècle, un grand nombre de sociétés anti-esclavagistes apparaissent en France, en Angleterre et aux États-Unis dans les milieux protestants, politiques et, ce qui peut surprendre, économiques. Adam Smith, le père du libéralisme, n'hésite pas à reconnaître que les travaux exercés par des hommes libres sont d'un meilleur rapport que ceux exercés par des esclaves. Le royaume de Norvège supprime le premier la traite des Noirs en 1792, suivi par la Suède en 1824 et par l'Empire britannique, avec l'*Abolition Bill*, en 1833. Si, en France, l'Assemblée constituante ne parvient pas à abolir l'esclavage en 1792 en dépit des efforts de l'abbé Grégoire, la Convention réussit à le faire deux ans plus tard et accorde la nationalité française aux esclaves affranchis. On sait que Napoléon rétablit l'esclavage en 1802, mais qu'il fut définitivement aboli en avril 1848 grâce à un homme politique, Victor Schoelcher, et à un poète, Lamartine, qui signa le décret au nom de la Commission du gouvernement provisoire. Quant aux États-Unis, Thomas Jefferson fit supprimer la traite des Noirs en 1808 avant que l'abolition de l'esclavage ne soit généralisée à la fin de la guerre de Sécession en 1865. Si les États européens ont participé pendant plusieurs siècles à la traite des esclaves dans leurs colonies, ou, dans le cas des États-Unis, dans leur propre pays, il reste que ce sont des Européens et des Américains qui ont sensibilisé leurs peuples à l'injustice faite à des hommes auxquels on ne reconnaissait ni dignité, ni humanité. Et c'est à partir de leurs principes humanistes, enseignés aussi bien par des théologiens que par des philosophes, pratiqués par des religieux comme par des laïcs, que les pays euro-

péens et occidentaux ont été les seuls à condamner, puis à interdire l'esclavage dans le monde. Il est alors pour le moins inattendu que la culture européenne soit aujourd'hui accusée pour des abus pratiqués par le passé, mais qu'elle a fait cesser en restant fidèles aux principes moraux et politiques qui étaient les siens. Pourtant le masochisme occidental, pour citer encore Pascal Bruckner, se reconnaît et prolifère dans « la tyrannie de la pénitence » et « le triomphe de l'esprit d'abdication » qui sont les perversions de l'esprit de justice⁴. Camus l'avait déjà laissé entendre dans *La Chute* avec le personnage du juge pénitent.

Non seulement la critique anticoloniale fait appel à la responsabilité collective des Européens - « si ce n'est toi, c'est donc ton père » - mais encore elle met en cause la responsabilité rétroactive des descendants des colonisateurs pour compenser la souffrance rétroactive des descendants des colonisés. Outre l'absurdité de l'anachronisme, une telle attitude témoigne d'une régression éthique et juridique considérable. Aucun de nous, dans le temps qui est le nôtre, ne saurait être jugé pour des faits qui ont été commis des siècles auparavant, et aucun des plaignants, parallèlement, ne saurait réclamer réparation pour des souffrances qu'il n'a pas endurées. Portalis, l'un des rédacteurs du Code civil, disait justement que l'office de la loi est de régler l'avenir, car le passé n'est plus en son pouvoir. Il est légitime de reconnaître un devoir de mémoire, car le passé pèse toujours sur le présent, mais il est également légitime d'admettre un devoir d'oubli qui interdit au présent de se figer dans le passé. Si l'oubli ne justifie pas la rémission du pardon, il permet du moins l'épreuve du deuil.



¹ Édité aux Presses Universitaires de France, collection Intervention philosophique, 2011.

² Note d'Adèle Hugo, « Conversation avec Bugeaud », *Choses vues*, 1841, cité par Pascal Melka, Victor Hugo. *Un combat pour les opprimés*, Paris, La Compagnie littéraire, 2008, p. 376.

³ Cf. la trituration de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation en faveur des Français rapatriés *NDLR*.

⁴ P. Bruckner, *La Tyrannie de la pénitence. Essai sur le masochisme occidental*, Paris, Grasset, 2006.



L'Écho
de l'Oranie

Nouveauté
sur notre site internet
<http://echodeloranie.com>

Nous partageons déjà avec vous de nombreuses photos « d'actualités » et notre site s'est récemment enrichi d'une nouvelle rubrique « Reportages vidéo » où vous retrouverez les films des manifestations pieds-noirs auxquelles participent les administrateurs de notre association. Venez visiter notre site qui fourmille d'informations diverses tel que l'agenda des manifestations, l'actualité et le fonctionnement de l'association des *Amitiés Oraniennes*, les informations aux abonnés de la revue, et bien entendu de nombreux et photos articles parus dans d'anciens numéros (de 1964 à 2010), de la documentation, etc. Pour rappel, **l'espace abonné** de notre site internet, qui compte aujourd'hui plus de **1.000 inscrits**, **est réservé aux abonnés** de la revue *L'Écho de l'Oranie* à jour de leur **cotisation** et vous permet d'accéder à certains menus comme *Les éditoriaux d'aujourd'hui* ou encore nos rubriques *Nos albums de photos de classe* et *Nos villages en photos*.

Vous pouvez également nous retrouver sur le réseau social

Facebook

www.facebook.com/echooranie/

La page **L'Écho de l'Oranie** vous permet de suivre l'actualité de notre site internet, et surtout de retrouver ou prendre contact avec d'autres abonnés à la revue et ainsi entretenir le lien entre tous les Oraniens.